

La loi du pardon

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un membre du comité s'approche, la main tendue, d'un des invités.

Celui-ci s'excuse de devoir répondre d'un simple signe de tête au salut : « Excusez, monsieur, dit-il, mais, vous voyez, il faut manger d'une main et boire de l'autre. » CARLO.

Sur le tram.

UN journal allemand publie le petit *rade mecum* suivant, à l'usage des voyageurs en tramway. Les règles qu'il contient vont de soi, semble-t-il, mais tant de gens les oublient journellement, qu'il n'est pas superflu de les redonner ici.

Laissez descendre les voyageurs avant de monter en tram.

Ne monte jamais — jamais, entends-tu — sur un tram en marche, et n'en descends pas davantage.

Ne demeure pas planté comme une borne au haut du marchepied : tu gênes ainsi la montée et la descente des voyageurs.

Aie toujours prêts les deux ou trois sous que coûte la course et ne demande pas au contrôleur la monnaie d'un napoléon ou d'un billet de banque.

Ne cache pas ton billet comme un trésor, sans quoi il t'arrivera de ne pas le retrouver quand l'inspecteur te le demandera.

Si tu es fumeur, n'empeste pas l'intérieur de la voiture avec un bout de cigare éteint.

Si tu ne fumes pas, ne foudroie pas du regard les voyageurs de la plateforme qui t'envoient dans le nez l'odeur de leur tabac : les fumeurs ne peuvent se placer ailleurs.

En montant en tram, ne prends pas congé des tiens comme si tu émigras en Amérique. Garde tes embrassades pour des séparations plus cruelles.

Renseigne-toi sur l'itinéraire de la voiture, avant d'y monter, et n'oblige pas le personnel à te faire toute une conférence sur le service des tramways.

Abstiens-toi de parler au conducteur, ne fût-ce que de la pluie et du beau temps : il a autre chose à faire.

N'appuie pas ton parapluie mouillé contre les genoux de ton vis-à-vis.

Ne reste pas vissé à ta place, quand, en se serrant un peu, il y a moyen de permettre à un nouveau voyageur de s'asseoir aussi.

Cède ta place, non seulement aux jolies filles, mais avant tout aux dames âgées.

Si tu appartiens au sexe fort, ne dévore pas de l'œil les belles voyageuses.

Si tu es une femme, n'étudie pas la toilette de ta voisine de l'épingle de son chapeau à la pointe de sa bottine.

Homme ou femme, n'écrase pas les orteils de ton prochain,

N'avale pas ton déjeuner ou ton dîner en tram ; c'est un spectacle peu appétissant.

Ne raconte pas tout haut tes affaires de famille.

N'emporte pas en tram de la marée ou du fromage.

Ne crache pas, ne crache pas, ne crache pas !

Le règlement. — On lit dans le règlement de police de la commune de ...

« *Divagation des animaux* : Il est défendu de laisser divaguer des bêtes féroces et autres animaux dangereux. »

« *Protection des animaux* : Tous les animaux de boucherie, y compris les pores, devront être assommés. »

Une pincée de recettes.

QUI veut des recettes ? En voici, et de toutes bonnes. Ce sont des recettes de nos arrière-grand-mères. Un de nos lecteurs les a découvertes dans un livre aux feuillets jaunés et qui sentait bon le vieux. Elles ont fait leurs preuves ; on en peut user sans crainte.

Bain de beauté.

Prenez deux livres d'orge mondé, une livre de riz, trois livres de lupin pulvérisé, huit livres de son, dix poignées de bourrache et de violier ; faites bouillir le tout dans une suffisante quantité d'eau de fontaine. Il n'y a rien qui nettoie et adoucisse la peau comme ce bain.

Eau de beauté

Prenez égale quantité d'eau d'argentine et de rhubarbe, et sur chaque demi-livre ajoutez deux gros de sel ammoniac. On en met avec une plume ou un pinceau trois ou quatre fois par jour, sur les rougeurs ou sur les dartres.

Eau fort recommandable.

L'eau de mouron est si souveraine pour le teint, qu'elle devrait toujours se trouver sur la toilette des dames.

Eau qui rend les femmes plus belles.

Mettez dans une incurbite cinq pintes d'eau-de-vie, ajoutez trois livres de mie de pain, six onces de gomme de prunière, quatre onces de litarge d'argent, huit onces d'amandes douces ; quand le tout sera bien pilé, laissez digérer pendant huit jours, ensuite distillez au bain-marie. On se lave le visage avec la liqueur qui résulte de la distillation. On la laisse sécher sur la peau, sans l'essuyer, et le teint devient blanc et lustré comme un miroir. (A suivre.)

(Toilette et laboratoire de Flore, Réunis en faveur du beau Sexe, ou Essai sur les Plantes qui peuvent servir d'ornement aux Dames, et qui sont utiles dans la distillation, contenant les différentes manières de préparer les Essences, Pommades, Rouges, Poudres, Fards, Eaux de senteur, Liqueurs, Rafafias, Huiles, Eaux Cosmétiques et Officinales, etc.

Par M. Buc'hoz, D. en M. A Paris, Chez l'auteur, rue de la Harpe, la première porte cochère après le Collège de Harcourt. MDCCCLXXXIV. Avec Approbation et Privilège du Roi.)

Magnanimité. — Le chef, extraordinairement pingre, d'une importante maison de commerce rencontre, au restaurant du Coq-d'Or, un de ses comptables en train de faire honneur à un plantureux repas.

— Bigre ! lui fait-il, vous vous accordez du champagne !

— C'est pour fêter le vingt-cinquième anniversaire de mon entrée dans vos bureaux.

— Comment, il y a un quart de siècle que vous êtes chez moi et vous ne m'invitez même pas à dîner avec vous !

La petite nièce déçue. — Yvonne a une tante qui ne vient jamais la voir sans lui remplir les bras de jouets et de sacs de bonbons. Hier, cette tante-gâteau arrive par extraordinaire sans son panier à surprises.

— Je vous apporte le mauvais temps, fait-elle en entrant.

Alors Yvonne : « Et c'est tout ? »

Les droits de l'œil.

SAVEZ-VOUS ce que l'on appelle une « Commission d'art public » ?

C'est un groupe de personnes, choisies avec soin et chargées, plus ou moins officiellement, de prévenir, autant que possible, les crimes de lèse-bon goût qui se commettent presque chaque jour dans le domaine de la construction et de la voirie, principalement. Genève possède une de ces commissions, qui est très active. Nous en avons une aussi, à Lausanne ; elle fait moins parler d'elle. On assure cependant qu'elle n'en a pas moins l'œil très ouvert et qu'il ne se commet point une faute de goût à son insu. Comme le duc Della-Volta, dans la Fille du Tambour-major, elle répond à tout : « Je le savais bien ! »

La Commission d'art public genevoise a, chaque année, une séance annuelle publique, où elle rend compte de son activité aux personnes que cela intéresse.

Au nombre des questions sur lesquelles s'est portée son attention est celle de l'« enlaidissement des cimetières ». C'est un point très délicat. Il semble que, dans un domaine où le sentiment occupe, ou devrait occuper la première place, il faille laisser à chacun entière liberté d'honorer comme il l'entend la mémoire de ceux qu'il a perdus. La Commission

genevoise en a jugé différemment. Elle estime que pour très grande que doive être, en tel cas, la liberté individuelle, il ne faut pas lui laisser tout à fait libre carrière. Une circulaire a été adressée aux municipalités pour obtenir leur appui. Quatre communes ont pris des arrêtés d'interdiction contre certains ornements funéraires d'un goût très discutable, tout en fixant une échance raisonnable pour l'enlèvement de ce qui existe.

Une excellente et intéressante brochure a été publiée sur le sujet par M. H. Correvon, qui fait, tout à notre désavantage, des comparaisons entre les cimetières américains — de vrais parcs — et les nôtres. Il montre, sans peine aucune, que l'art et le bon goût sont partout à leur place, même dans le séjour des morts.

✱

La Commission d'art public de Genève organise aussi chaque année des concours de façades. A propos du dernier de ces concours, celui de 1905, l'impression générale a été favorable et le jury constate avec une très grande satisfaction, les véritables efforts faits par un certain nombre d'architectes, pour sortir de la banalité courante, et pour éviter le manque de goût, qui caractérise, en général, la plupart des constructions de notre époque.

Indépendamment des décorations peintes, ne pourrait-on pas chercher à tirer un meilleur parti des matériaux de couleurs différentes que nous possédons dans la contrée ? s'est demandé avec raison le jury.

L'écuelle de Minet. — Touriste, buvant une tasse de lait dans une chaumière :

— Dites-moi, ma bonne femme, pourquoi votre chat ne me quitte-t-il pas des yeux ?

— C'est qu'il est tant intelligent : il surveille son écuelle !

Le travail de tête. — Le docteur à un client venu à son cabinet de consultations :

— Vous devriez vous abstenir de tout travail de tête.

— Hélas ! comment faire alors ?

— Vous êtes peut-être écrivain ?

— Non, garçon coiffeur.

Où l'on va.

Aujourd'hui, au Casino-Théâtre, soirée annuelle de l'*Harmonie lausannoise*. Le programme a un mérite tout particulier et fort rare : il est court. Sept morceaux de musique et une comédie de Pierre d'Antan. C'est parfait et très suffisant. A la bonne heure, vont s'écrier danseuses, danseurs, journalistes et, avec eux, nombre d'auditeurs qui n'aiment pas à passer leur nuit sur une banquette.

✱

La loi du pardon, de Maurice Landay, qui eut 300 représentations à Paris, sera redonnée, ce soir, une dernière fois, par le Théâtre du Peuple. *Prix réduits.*

✱

THÉÂTRE. — Demain, en matinée, *Le Maître de Forges* et les *Surprises du divorce* ; le soir, *Jeunesse*, de Picard, et *Tir au Flanc*. — Mardi, *Chéri*, vaudeville. Pas pour les pensionnats. — Jeudi, *Le Réveil*, une première. La saison de comédie touche à sa fin ; encore quelques soirées.

✱

KURSAAL. — Maintenant, c'est connu : chaque vendredi le Kursaal renouvelle son programme. On sait tout aussi bien que la direction apporte à la composition de ses spectacles un soin tout particulier, dont témoigne très éloquentement, d'ailleurs, l'affluence toujours croissante des spectateurs.

Si vous préférez une santé stable

une sérénité de bon aloi et toujours égale et le goût au travail, à l'odeur et au goût fugitifs de produits très irritants qui ont pour suite l'abattement et la mauvaise humeur, faites du Café de malt votre boisson journalière.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.
A. J. FAVRO, successeur.